

## Délibération n° 2018-01-34

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire du 01 mars 2018

**Objet**

Réalisation du  
diagnostic foncier  
agricole

**Rapporteur**

JAFFEUX Sébastien

**Date de convocation**

22 février 2018

**Date d'affichage du  
compte-rendu**

8 mars 2018

**Nombre de  
conseillers**

En exercice : 126  
Présents : 96  
Votants : 104  
Pour : 101  
Contre : 2  
Abstentions : 1

L'an deux mille dix-huit, le 1<sup>er</sup> mars à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danièle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	
BRUN Pascale		CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
GARNAVAULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	GAUTHIER Isabelle
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)		LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
		LIVET Bertrand
MAERTEN Christian	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves	PETEILH Sandra	PIERZCHALA Freddie
	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
RODDIER Gilles		ROUSSEL Chantal
		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	LOOS Thierry (S)	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (8) : BARRÉ Annick à JAMON Marc ; BRONNER Ulrick à PEITHEIL Sandra ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; DESVIGNES Jean à GREGORIS Cécile ; HERCEGFI Serge à TINET Georges ; LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre ; MONIER-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel ; ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JOLIVET Sylvie ; VIALLET Richard.

Absents (22) : ASTIER Raymond ; BARBET Laurent ; BARDY André ; BERENBAUM Emeric ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; COSTON Marie ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; GELLY Guy ; GIMEL Edwige ; GRAILLE Jean-Louis ; GREGOIRE Nathalie ; KAROUTZOS Christian ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MOREL Jacques ; POMEL Michel ; ROCHE Roger ; ROUBERTOU Didier ; SALVINI Luc ; TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : Emilie THEVENET.

VU l'avis de la commission Economie en date du 1<sup>er</sup> février 2018 ;

**CONSIDÉRANT** qu'un diagnostic foncier agricole a été lancé en 2016 par l'ancienne communauté de communes du Pays de Sauxillanges, et qu'il s'agissait de réaliser un état des lieux exhaustif sur le devenir des exploitations agricoles, pour anticiper les cessations d'activité et les changements d'usage du foncier, mais aussi de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs ;

**CONSIDÉRANT** qu'un état des lieux a été établi pour les 157 exploitations de ce territoire permettant de définir pour chaque exploitation : sa composition, son foncier, ses productions, qu'un focus a également été réalisé sur les exploitants de plus de 55 ans, et que 57 enquêtes ont été réalisées auprès de ces exploitations afin de pouvoir anticiper leur devenir ;

**CONSIDÉRANT** que les points clefs de l'étude sont les suivants :

- une dynamique autour de la question de la reprise des exploitations a été lancée ;
- l'étude donne une cartographie à l'échelle de la parcelle (donc très fine) ;
- un point précis sur les enjeux de cessation d'activités ;
- un enjeu foncier important ;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit aujourd'hui d'exploiter et d'animer ses résultats de sorte à faciliter les installations, notamment hors cadre ou sur des productions de diversification (peu suivies par les consulaires), et de promouvoir des dispositifs d'accompagnement sur le foncier (ex : Soutien à la restructuration foncière du département) ;

**CONSIDÉRANT** que, afin de pouvoir mener une politique agricole cohérente sur l'ensemble du territoire, la commission Economie et Industrie a proposé d'étendre ce diagnostic à l'ensemble des communes de l'Agglo Pays d'Issoire, et que ces chiffres clés de l'agriculture sur le territoire d'API en démontrent l'intérêt :

EPCI	Exploitations agricoles ayant leur siège dans l'EPCI			Superficie agricole utilisée en hectares		
	2010	2000	1988	2010	2000	1988
API	922	1127	1585	58032	60250	62538

Données : recensement agricole 2010

**CONSIDÉRANT** que cette mission prospective doit permettre à l'Agglo Pays d'Issoire, en cours de diagnostic et au sortir, d'identifier les leviers d'action pour infléchir cette tendance, soit par une action directe (réserve foncière ou espace test par exemple) soit par l'action de partenaires (État, Région, Département) ;

**CONSIDÉRANT** que les Organismes Professionnels Agricoles (OPA), comme la Chambre d'Agriculture ou la SAFER sont des partenaires techniques de l'installation des agriculteurs (financement, terrain, juridique) mais

n'ont pas pour prérogative, ni les moyens, de mener cette étude structurante ;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif de ce diagnostic sera de connaître le foncier, d'anticiper le devenir des exploitations, et de détecter les enjeux et les freins à l'activité ;

**CONSIDÉRANT** que la méthodologie pourrait être reproduite et commencerait par des réunions par secteur de quelques communes ;

**CONSIDÉRANT** que les aides à l'installation des agriculteurs (jusqu'à 10 000 €) sont conditionnés à la réalisation de ce diagnostic ;

**CONSIDÉRANT** que, en parallèle de ce diagnostic, le Conseil départemental souhaite mettre en place une ingénierie au service des territoires en matière agricole, et que, dans ce cadre, le Département souhaite créer 4 réseaux d'animateurs territoriaux dont un réseau couvrant le territoire API-Sancy-Mond'Arverne ;

**CONSIDÉRANT** que les EPCI seront sollicitées dès validation du projet en session budgétaire du Département afin de valider ce fonctionnement, et que le territoire API-Sancy-Mond'Arverne pourrait bénéficier de 2 ETP avec en contrepartie une participation annuelle de 20 000 € par EPCI ;

**CONSIDÉRANT** que, par analogie avec l'existant, le plan de financement prévisionnel de l'extension à 73 communes serait le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Réalisation du diagnostic	80 000 €	Conseil Départemental	40 000 €
		Autofinancement	40 000 €
<b>Total</b>	<b>80 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>80 000 €</b>

**CONSIDÉRANT** que le Conseil départemental finance ce type de diagnostic à 80 % avec un plafond de subvention de 40 000 €, et que d'autres pistes de financement sont explorées ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à la majorité des voix, 2 voix contre (MM GAUDRIAULT et PERRON) et 1 abstention (M. DRIELLE) :

- de valider l'élargissement de ce diagnostic foncier agricole à l'ensemble du territoire d'API ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions dont pourraient bénéficier ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 09/03/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 09/03/2018



Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180309-DEL\_2018\_01\_34-DE